

**Déclaration d’Haïti**

**37ème session du Groupe de travail**

**Janvier 2021**

**Examen Périodique Universel - Conseil des droits de l'homme**

**NEPAL**

Merci Madame la Présidente,

La délégation haïtienne souhaite la bienvenue à la délégation de la République démocratique fédérale du Népal, membre du Conseil des droits de l’homme, à l’occasion de son 3e passage à l’EPU.

Haïti prend note des efforts déployés par le Népal en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Notre délégation salue particulièrement les mesures prises par les autorités népalaises en vue d’aborder la question du suicide , objet de deux recommandations de la délégation haïtienne qui ont été acceptées , lors du dernier examen .

**Dans un esprit constructif, Haïti souhaite formuler deux recommandations aux autorités népalaises:**

**1 /prendre toutes les mesures nécessaires notamment sur le plan législatif, en vue de protéger les droits des personnes appartenant à des minorités religieuses et dans le but de garantir la liberté de religion ou de conviction en droit et en pratique, conformément au droit international des droits de l’homme ;**

**2 / élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux pour la prévention du suicide, notamment en établissant une collecte de données fiables, en s'attaquant à la stigmatisation sociale associée au suicide et aux causes profondes du suicide masculin et féminin, à titre de suivi des recommandations numéros 121.22 et 123.25 acceptées lors du deuxieme examen .**

Haïti souhaite plein succès au Népal dans la mise en œuvre des recommandations de l’EPU.

Je vous remercie